Formations Fonction Publique

Posté par: formations-concours Publiée le : 18/10/2008 21:50:59

Principe ÂLes fonctionnaires titulaires, qui souhaitent compléter leur formation en vue de satisfaire des projets professionnels ou personnels, peuvent bénéficier d'une disponibilité pour effectuer des études ou des recherches présentant un caractÃ"re d'intérêt général. Â

Dépôt de la demande Cette disponibilité est accordée sous réserve des nécessités de service. La demande de mise en disponibilité doit préciser la date et la durée de l'absence souhaitées. La décision de mise en disponibilité est soumise à l'avis de la CAP.Â

Durée La durée de la disponibilité pour effectuer des études ou des recherches présentant un caractÃ"re d'intérêt général est fixée à 3 ans maximum, renouvelable une fois, durant l'ensemble de la carriÃ"re.Â

Situation du fonctionnaireÂ fonctionnaire n'est pas rémunéré.Â Durant sa disponibilité, le

Pour toute information complémentaire, s'adresser :Â

aux

représentants du personnel ou à une organisation syndicale, direction des ressources humaines de son établissement.

à la